



LE PLAN VÉLO DE SAINT-MALO

# La ville met le grand braquet

Ville attractive, au relief plutôt favorable, Saint-Malo est particulièrement bien adapté à la pratique du vélo. Au printemps 2008, la Mairie s'est engagée dans la réalisation d'un plan vélo pour la ville. L'objectif est de favoriser la sécurité des déplacements doux, vélos, piétons, personnes à mobilité réduite.

## Une démarche concertée

Mis en place par la Mairie, un groupe de pilotage du plan vélo s'est attaché à recueillir les avis des utilisateurs et notamment des associations *À Vélo dans Saint-Malo* et *Espace Piéton*. Les institutions comme Saint-Malo Agglomération, l'Office de Tourisme et plusieurs associations de quartier ont également été consultées.

## Le réseau cyclable actuel

Saint-Malo dispose depuis quelques années d'un schéma vélo dénommé "ITI vélo", dans lequel elle intègre trois types d'itinéraires : les couloirs ITI vélo (29,45 km), les bandes cyclables (10,09 km) et les pistes cyclables (5,13 km).

- La piste cyclable est une chaussée réservée aux cyclistes et séparée physiquement de la chaussée. La largeur recommandée de la piste cyclable est de 1,50 m pour un sens.
- La bande cyclable est une voie de circulation exclusivement réservée aux cyclistes et séparée des autres voies par un marquage.
- Couloirs cyclables : itinéraires que la commune souhaite recommander aux cyclistes mais sur lesquels elle n'a pu réserver un espace dédié (largeur insuffisante pour faire une bande), on y retrouve des pictogrammes vélos accompagnés de flèches.



## Les actions du plan vélo

La première action du plan consiste à donner au vélo toute sa place dans la ville.

Pour ce faire, la Mairie souhaite :

- généraliser les zones à circulation apaisée avec l'extension des zones 30, des zones de rencontre et des aires piétonnes
- limiter les vitesses autorisées égales ou supérieures à 50 km/h aux seuls grands axes
- implanter autant que possible des aménagements cyclables sur ces grands axes
- aménager des pistes ou voies vertes à travers les quartiers denses
- compléter le réseau cyclable par des itinéraires calmes bénéficiant d'un jalonnement spécifique et d'aménagements ponctuels aux carrefours



## Penser "vélo" dans tous les secteurs en aménagement ou en travaux

C'est le cas pour les opérations suivantes : la Haize, l'Esplanade Saint-Vincent, le quartier de la gare, l'avenue Charles de Gaulle (ANRU), la Lande Gatelle et le parc technopolitain Saint-Malo Atalante.

## Réaménager les grands axes

Les grands axes, qui structurent le squelette de la ville, ne peuvent se passer d'aménagements cyclables. Le plan vélo 2010-2015 prévoit d'intervenir sur le boulevard Chateaubriand, la chaussée du Sillon, la rue Théodore Botrel, la rue de la Marne, la rue de la Balue. Les travaux qui viennent de s'achever boulevard de l'Espadon, avec la mise en place de 600 m de pistes cyclables, illustrent parfaitement la volonté de la Mairie d'aménager ces grands axes à l'occasion de chantiers d'assainissement ou de voirie.



## Étudier la possibilité d'admettre les vélos sur certains sites "sensibles"

Les vélos sont actuellement interdits sur les digues de Rochebonne et des Sablons et tolérés sur les quais des bassins. Dans les faits, les vélos circulent assez librement sur ces sites qui exercent un fort pouvoir d'attraction. La Mairie réfléchit également à la possibilité de modifier la circulation sur la chaussée du Sillon afin d'y aménager une voie cyclable spécifique. Ces actions nécessitent examens et concertations, en partenariat avec les usagers, afin que le vélo puisse être admis sur ces sites en toute sécurité.



L'attractivité du Sillon justifie un aménagement lourd. Une solution avec piste bidirectionnelle est imaginée ici. Le maintien du trottoir et du stationnement implique la réduction de l'espace pour les voitures, et donc une mise à sens unique.

## Compléter les équipements de stationnement vélos

Au 1<sup>er</sup> janvier de cette année, 176 arceaux de stationnement vélos étaient disponibles dans 43 emplacements installés en ville. 9 nouveaux emplacements sont prévus cette année dont 3 sont déjà à disposition des cyclistes à la Maison des Associations, à la Maison de la Famille et Quai du Val.



## Organiser la mise à disposition temporaire de vélos

En liaison avec Saint-Malo Agglomération, la Mairie étudie la possibilité d'une mise à disposition de vélos dans différents endroits de la ville (type vélib), en partenariat avec les loueurs de vélos.



**Gilles Lurton, adjoint au Maire, revient sur un plan qui aura nécessité deux ans d'études et de concertations :**

« Depuis plus de deux ans, nous avons beaucoup travaillé au sein d'une commission extra-municipale. Je remercie celles et ceux qui y ont participé, ainsi que les services de la Mairie de Saint-Malo, notamment la Direction Environnement et Espace Public qui n'a pas ménagé ses efforts pour aboutir à ce document. Ces propositions d'aménagement visent à favoriser la circulation du vélo en toute sécurité à Saint-Malo. Elles ont évolué au fil du temps en fonction des réglementations. Elles ont maintenant besoin d'être débattues, avec les associations concernées, débattues avec les Malouins. Rien ne pourra se faire sans une adhésion de la population à la culture du vélo et des déplacements doux dans notre ville. Ces propositions se réaliseront au fur et à mesure que nous déciderons de travaux urbains et à chaque fois, il nous faudra réfléchir en fonction des déplacements à vélo, des déplacements doux mais aussi du transport en commun. »